



Livre des règlements 2024

Révision : février 2025

Association de Motocross et VTT de l'Abitibi

amva22.wixsite.com/amva

1- Coureurs et éligibilité

Généralités

- a) L'AMVA n'examine pas les compétences du coureur participant aux évènements.
- b) Le coureur est le seul responsable de sa sécurité aux évènements de l'AMVA et doit évaluer sa capacité à négocier chaque circuit de course.
- c) Le coureur participant à un évènement de l'AMVA est tenu d'avoir **une licence en règle**.
 - La **licence annuelle de l'AMVA** est disponible sur le site internet [ou en ligne sur la page Facebook \(amva22.wixsite.com/amva\)](http://amva22.wixsite.com/amva).
 - La **licence journalière** est disponible [en ligne sur la page Facebook avant le jour de l'évènement](#) ou sur place le jour de l'évènement.
- d) Le coureur doit obligatoirement avoir sa carte **FQMHR** de l'année en cours pour participer à l'évènement.
- e) Le coureur d'un jour doit obligatoirement signer un dégageant de responsabilité à chaque évènement.
- f) Un coureur doit être âgé de 13 ans ou plus pour utiliser un véhicule de 125cc, 250cc (2-temps) et 450cc (4-temps). L'âge minimum du coureur est déterminé à la date de l'évènement.
- g) Un coureur doit être âgé de 16 ans et plus pour participer aux catégories MX Pro-Am et VTT Pro-Am et doit avoir les habiletés pour y participer.
- h) Pour un coureur de moins de 18 ans, la signature du dégageant de responsabilité par un parent ou tuteur légal est obligatoire. Une preuve peut être demandée.

Le parent ou le tuteur légal doit demeurer présent sur les lieux de l'évènement pendant toute la journée des courses.
- i) Tout personnel, officiel, coureur, mécanicien, photographe, journaliste ou autre personne responsable liée au coureur ne doit consommer ou être sous l'influence de drogue ou d'alcool pouvant affecter ses capacités physiques ou mentales normales pendant la course. Ce comportement est contradictoire au concept du sportif et est nuisible pour notre sport en plus d'affecter la sécurité de la course.
- j) Le coureur qui a accès à la piste doit évaluer par lui-même : la piste, les équipements, les conditions existantes ou autre concernant la sécurité et doit compter sur son propre jugement et assumer tous les risques de sa participation à l'évènement. L'AMVA ne peut et ne s'engage pas à les protéger.
- k) Le coureur, la famille ou tout autre personne liée au coureur qui **intimiderait, utiliserait un langage grossier, abusif** envers un autre coureur, un officiel, un commanditaire, un organisateur peut être disqualifié pour toute la durée de l'évènement. (1er avertissement : disqualifié de la journée, récidive : suspension pour la saison : sans aucun remboursement)
- l) **Réseaux sociaux** : L'AMVA respecte votre droit d'exprimer publiquement vos points de vue personnels, sans toutefois compromettre l'image ou la réputation de l'AMVA, du personnel, des officiels, des promoteurs et d'un autre coureur (commentaire désobligeant, diffamatoire, harcelant). Le coureur peut être pénalisé, disqualifié de l'évènement suivant ou même suspendu indéfiniment par l'AMVA.
- m) Le coureur qui ne peut participer à l'épreuve (bris de moto ou évènement hors de son contrôle) peut demander le remboursement de ses frais d'inscription **avant** la fermeture des inscriptions du matin de l'évènement.
- n) Il est obligatoire de porter un casque pour toute personne (parent, mécanicien etc.) se déplaçant dans les puits. Le fautif verra son coureur pénalisé ou même disqualifié de la journée de course.
- o) Chaque coureur est responsable des actions de sa famille ou des autres personnes qui l'accompagnent et peut être pénalisé ou disqualifié pour les agissements de ces personnes.

2- Catégories et classes en vigueur

L'AMVA a le pouvoir de mettre à niveau un coureur individuel en fonction de ses habiletés. Cette mise à niveau sera en vigueur pour les courses futures.

- ÂGE MAXIMUM effectif au 1er janvier de l'année en cours.
- ÂGE MINIMUM la journée de la course pas de chevauchement de classe (moto identique).

Catégorie	Age	2 temps	4 temps	Électrique
-----------	-----	---------	---------	------------

Petite piste

50cc PW	4-7 ans	Yamaha PW 50cc	CRF 50cc, TTR 50cc	EE2
50cc Open	5-8 ans (possibilité 5-6 & 7-8)	SX 50cc, Cobra 50cc	CRF 75cc	EE3 & EE5
Mini VTT Junior	5-8 ans	50cc	90cc et moins	
Mini VTT Sénior	9-11 ans	90-125cc	110-200 cc	

Grande piste

65cc	6-11 ans (séparé en 6-8 & 9-11)	0-65cc	0-110cc
85cc	7-16 ans	65-85cc	100-150cc
Supermini	10-16 ans	85-112cc	150cc
Débutant	13 ans et plus	100cc et plus	230cc et plus
Junior A & B	13 ans et plus	100cc et plus	230cc et plus
Inter	13 ans et plus	100cc et plus	230cc et plus
Pro-Am	16 ans et plus	100cc et plus	230cc et plus
125cc	13 ans et plus	125cc seulement	
Femme	9 ans et plus	Min. 65cc	Min. 100cc
Vétéran 30 +	Min. 30 ans	100cc et plus	230cc et plus
Vétéran 40 +	Min. 40 ans	100cc et plus	230cc et plus

VTT

VTT Junior	9-13 ans	De 112cc	à 300cc refroidi à l'air
VTT Schoolboy	11-15 ans	De 200cc	à 400cc refroidi liquide
VTT Amateur	13 ans et plus	250cc et plus	250-450cc
VTT Inter	13 ans et plus	250cc et plus	250-450cc
VTT Pro-Am	16 ans et plus	250cc et plus	250-450cc

3- Licence de compétition annuelle (carte de membre AMVA)

- Tout coureur doit obligatoirement avoir sa carte **FQMHR** de l'année en cours pour acheter sa licence de compétition annuelle.
- Tout coureur désirant être membre de l'AMVA doit compléter correctement le formulaire de demande de licence de compétition (mineur ou majeur).
- Les coureurs de l'année précédente ont la priorité pour conserver leurs numéros de motos jusqu'au **30 avril de l'année en cours (fin de la prévente)**. Après cette date, ce sera 1er arrivé, 1er servi. En cas de doublon, un avis sera envoyé dans les plus brefs délais.
- La licence annuelle donne droit à la participation au Championnat de l'année en cours.
- La participation au Championnat est effective à compter de la date d'achat de la licence annuelle.
- Un coureur qui subit une blessure avant le début de la saison peut demander le remboursement de son adhésion annuelle avec preuve médicale ou sur acceptation de l'AMVA.

4- Championnat

Les points au Championnat sont accumulés tout au long de la saison. Les points sont affichés sur le site internet de l'AMVA dans les jours suivants chaque évènement.

Le championnat est calculé à partir de la date d'achat de la licence annuelle.

Pour toute vérification ou modification, le coureur **doit écrire** directement à l'AMVA et l'officiel de la compilation effectuera les vérifications d'usage.

En cas d'égalité dans le Championnat, le coureur ayant le plus de victoires le remporte. Si l'égalité persiste, c'est le coureur ayant le plus de 2e positions qui le remporte et ainsi de suite. Si l'égalité persiste (peu probable), le gagnant de la dernière manche remportera le Championnat.

5- Drogue et alcool

La consommation d'alcool et/ou de drogue est formellement interdite pour tous les participants et mécanicien, du début des pratiques jusqu'à la fin de la dernière course. Toute personne sous l'effet de l'alcool et/ou de la drogue surprise à consommer sera immédiatement disqualifiée de l'évènement. L'AMVA se réserve le droit de tester les coureurs.

6- Habillement des coureurs

- a) Le coureur doit avoir un équipement standard de motocross : bottes, protège-genoux, pantalon, gilet long, gants, casque et lunettes.
- b) Le protège-cou « neck brace » et les épaulettes sont fortement recommandés pour tous les coureurs.
- c) L'AMVA n'approuve ou ne certifie aucun fabricant ou produit. Le coureur doit compter sur son jugement dans le choix du casque et de l'habillement pour sa sécurité. Le casque doit être certifié par le fabricant et muni d'un collant snell 2000 ou plus ou une certification approuvée par FMI.
- d) Le port du casque est obligatoire pendant toute la compétition et pour circuler dans les puits.
- e) Les chandails à manches courtes ou sans manches sont interdits.
- f) Des bottes de motocross doivent être portées toute la course. Elles doivent être conçues et construites pour la protection des jambes, des pieds et des chevilles.
- g) Les vêtements coupés, les camisoles et les sandales sont interdits dans la zone des mécaniciens.

7- Graduation (modifications apportées en 2025)

Depuis 2024, l'AMVA a instauré un système de graduation pour les pilotes se basant sur le modèle de graduation du niveau provincial (Challenge Québec), la référence majeure du motocross amateur.

À la suite de la saison 2024, nous avons analysé les critères de graduation établis en début d'année et nous avons procédé à quelques changements pour la prochaine saison. Des critères plus précis et mieux adaptés à chacune des catégories de notre association ont été établis.

Il y a trois (3) niveaux de graduation : **OBLIGATOIRE** (devra monter de catégorie), **RECOMMANDÉ** (devrait monter) et **SUR DEMANDE** (pourrait).

MX DÉBUTANT vers MX JUNIOR B

Un pilote qui :

- a terminé **sur le podium deux fois (2x)** DEVRAIT monter Junior B
- a participé à **quatre (4) épreuves au moins ET** terminé dans le **TOP 5 deux fois (2x) ou plus** DEVRAIT monter Junior B
- a terminé **TOP 1 au championnat** DEVRA monter Junior B
- a terminé sur le podium **trois fois (3x) ou plus** DEVRA monter junior B

Un pilote peut monter Junior B même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une demande écrite.

Un pilote qui DEVRAIT monter peut rester en Débutant en le justifiant par une demande écrite.

MX JUNIOR B vers MX JUNIOR A

Un pilote qui :

- **a terminé dans le TOP 5 plus d'une fois POURRAIT monter Junior A**
- a terminé **sur le podium deux fois (2x) DEVRAIT** monter junior A
- a terminé dans le **TOP 5 trois fois (3x) ou plus DEVRAIT** monter Junior A
- a terminé **TOP 3 au championnat DEVRA** monter junior A
- a terminé **sur le podium trois fois (3x) ou plus DEVRA** monter junior A

Un pilote peut monter junior A même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Junior B en le justifiant par une **demande écrite**.

MX JUNIOR A vers MX INTER

Un pilote qui :

- a terminé dans le **TOP 5 deux fois (2x) ou plus POURRAIT** monter Inter
- **a terminé dans le TOP 3 au championnat DEVRAIT monter Inter**
- a terminé **sur le podium deux fois (2x) DEVRAIT** monter Inter
- a terminé au **TOP 1 au championnat DEVRA** monter Inter
- a fait **trois (3) podiums ou plus DEVRA** monter Inter

Un pilote peut monter Inter même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Junior A en le justifiant par une **demande écrite**.

MX INTER vers MX PRO-AM

La catégorie PRO-AM de l'Abitibi-Témiscamingue n'est aucunement équivalente aux catégories Expert/Pro au provincial, Pro National du Canada ou ailleurs. Ainsi, un pilote PRO-AM de l'Abitibi-Témiscamingue reste éligible à la catégorie Inter au niveau provincial, national et ailleurs.

Important : âge minimum requis de 16 ans et plus

Un pilote qui :

- a gagné **trois (3) Overall ou plus DEVRA** monter Pro-Am
- a terminé **sur le podium cinq fois (5x) ou plus DEVRA** monter Pro-AM
- **a terminé TOP 3 au championnat DEVRAIT monter Pro-AM**
- a terminé **sur le podium entre deux (2x) et quatre (4x) fois DEVRAIT** monter Pro-AM
- a terminé **deux fois (2x) ou plus dans le TOP 5 POURRAIT** monter Pro-AM

Un pilote peut monter Pro-Am même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Inter en le justifiant par une **demande écrite**.

SECTION VTT - NOUVEAU EN 2025**VTT JUNIOR vers VTT AMATEUR** Classe d'âge/aucune graduation

Important : ~~âge minimum requis de 13 ans et plus~~

Un pilote qui :

- ~~a terminé sur le podium deux fois (2x) DEVRAIT monter Vtt Amateur~~
- ~~a participé à quatre (4) épreuves au moins ET a terminé dans le TOP 5 deux fois (2x) et plus DEVRAIT monter Vtt Amateur~~
- ~~a terminé TOP 1 au championnat DEVRA monter Vtt Amateur~~
- ~~a terminé sur le podium trois fois (3x) ou plus DEVRA monter Vtt Amateur~~

Un pilote peut monter Vtt Amateur même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Vtt Junior en le justifiant par une **demande écrite**.

VTT AMATEUR vers VTT INTER**Un pilote qui :**

- a terminé dans le **TOP 5 deux fois (2x)** et plus POURRAIT monter Vtt Inter
- a terminé dans le **TOP 3 au championnat** DEVRAIT monter Vtt Inter
- a terminé **sur le podium deux fois (2x)** DEVRAIT monter Vtt Inter
- a terminé **TOP 1 au championnat** DEVRA monter Vtt Inter
- a terminé **sur le podium trois fois (3x) ou plus** DEVRA monter Vtt Inter

Un pilote peut monter Vtt Inter même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Vtt Amateur en le justifiant par une **demande écrite**.

VTT INTER vers VTT PRO-AM

La catégorie PRO-AM en Abitibi n'est pas équivalente aux catégories Expert ou Pro au provincial, Pro National du Canada ou ailleurs. Ainsi, un pilote PRO-AM en Abitibi reste éligible à la catégorie Inter au niveau provincial, national et ailleurs.

Important : âge minimum requis de 16 ans et plus

Un pilote qui :

- a gagné **trois 3 Overall et plus** DEVRA monter Vtt Pro-AM
- a terminé **cinq fois (5x) ou plus sur le podium** DEVRA monter Vtt Pro-AM
- a terminé dans le **TOP 3 au championnat** DEVRAIT monter Vtt Pro-AM
- a terminé **sur le podium entre deux (2x) et quatre (4x) fois** DEVRAIT monter Vtt Pro-AM
- a terminé **2 fois ou plus dans le TOP 5** POURRAIT monter Vtt Pro-AM

Un pilote peut monter Vtt Pro-Am même s'il ne remplit pas les critères suivants en le justifiant par une **demande écrite**.

Un pilote qui **DEVRAIT** monter peut rester en Vtt Inter en le justifiant par une **demande écrite**.

8- Évènements

Le coureur est le seul responsable de sa sécurité aux journées de courses de l'AMVA et doit évaluer ses propres capacités à négocier chaque piste. Le coureur qui doute de la compétence des officiels, de ses capacités à négocier la piste, des habiletés des autres participants, ne devrait pas participer et devrait demander le remboursement de ses frais d'inscription **avant** le début des pratiques.

Règles générales de l'évènement

- Chaque club, association, promoteur, coureur, officiel ou autre personne liée au coureur est lié par les règlements de l'AMVA. Les règlements supplémentaires du promoteur soumis à l'AMVA font partie intégrante des règlements. (Ex : interdiction de feu de joie sur le site du promoteur).
- Un coureur peut participer à un maximum de trois (3) classes par jour.
- S'il y a 3 inscriptions, cette catégorie **doit être** courue. S'il y a plus de 3 mais moins de 5 inscriptions, la catégorie peut être jumelée avec une autre catégorie.
Si une classe est annulée, le coureur pourra être remboursé ou participer à une autre catégorie supérieure s'il répond aux critères de cette catégorie (sur acceptation de l'AMVA).
- Le coût d'entrée sur le site de l'évènement est en surplus aux coûts d'inscriptions.
- L'AMVA est muni d'une équipe de premiers soins pour le déroulement de la compétition. Leur présence est obligatoire pour donner le départ des pratiques et des courses.
- Les périodes prévues pour l'inspection de la piste (marche) sont le soir avant le jour de l'évènement et le matin avant le début des pratiques.
- Tout coureur ou autre personne qui doit être transporté en ambulance à l'hôpital doit assumer les frais reliés à ce transport.

- h) Aucun coureur ne peut faire de tour supplémentaire après le drapeau à damier, que ce soit à la fin d'une pratique ou d'une course. Une sanction pourrait être imposée par l'arbitre en chef.
- i) Lorsque le drapeau à damier est agité pour signaler la fin de la pratique, tous les coureurs doivent retourner dans les puits.
- j) Dans des circonstances extrêmes, lorsque les conditions météorologiques ou d'autres raisons mettent en danger la sécurité des coureurs et des officiels, l'officiel en chef peut décider de mettre fin à la journée de course ou suspendre temporairement le déroulement de la journée.
- k) Les animaux ne sont pas permis dans la zone des mécaniciens et la piste. Tous les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps partout sur le circuit.
- l) Avant de quitter un évènement, il est de la responsabilité des coureurs/équipes de ramasser leurs déchets sur le terrain et d'en disposer aux endroits prévus à cet effet.

Accident

Dans le cas d'un accident sur la piste, s'il y a apparence de perte de conscience, de commotion ou tout autre forme de blessure à la tête, le coureur peut être retiré de la compétition pour la journée selon le jugement du personnel médical ou de l'officiel en chef.

Pour toutes les blessures à la tête, il est recommandé de s'abstenir de compétition pour un minimum de 15 jours suivant la blessure. L'AMVA peut demander un billet médical l'autorisant à reprendre la compétition avant la période prescrite.

Sur les lieux d'un évènement, l'équipe médicale aura l'autorité de retirer le droit de courser à tout coureur jugé inapte à la suite d'une chute ou tout autre incident qui aura affecté sa condition physique mettant ainsi en péril sa sécurité ou celle des autres coureurs.

Inscription à l'évènement

- a) Pour s'inscrire à un évènement, tous les coureurs ou parents/tuteurs des coureurs mineurs doivent **préférentiellement s'inscrire en ligne** ou se présenter à la table d'inscription durant les heures désignées, compléter le formulaire, payer les frais et signer le formulaire de dégagement.
- b) La carte FQMHR est obligatoire pour tous les coureurs.
- c) Un coureur d'âge mineur ne pourra s'inscrire sans la présence et la signature du dégagement de responsabilité par un parent ou tuteur légal (preuve peut être demandé).
- d) Aucune inscription ne sera acceptée après la fermeture des inscriptions.
- e) Un coureur qui ne peut participer à l'épreuve (bris de moto ou évènement hors de son contrôle) peut demander le remboursement de ses frais d'inscription journalier avant la fermeture des inscriptions.

Règles générales de courses

Aucune personne, à l'exception des coureurs officiellement inscrits, ne peut circuler sur le circuit le jour de l'évènement. Dans le cas contraire, le coureur associé à la personne non autorisée sera automatiquement disqualifié.

- a) Les coureurs inscrits doivent avoir au moins une période de pratique avant la course. Ces périodes de pratique n'ont pas à être établies en fonction des classes à l'horaire.
- b) Le véhicule utilisé pour la première manche est considéré comme celui qualifié pour cet évènement, pour cette journée, dans cette catégorie.

Dans le cas de changement de véhicule, le coureur doit en informer les officiels dès que possible (calibre égal ou inférieur). Si aucun officiel n'a été informé du changement de véhicule, le coureur pourra être pénalisé.

- c) Aucun changement de véhicule ne peut être fait pendant ou au cours d'une course. (Ex : bris après le départ).
- d) Un coureur doit commencer le premier départ (heat) pour être considéré comme « participant » et participer au deuxième (2e) départ (heat).
- e) Un véhicule peut être utilisé par deux coureurs inscrits dans des catégories différentes non consécutives dans l'horaire de la journée. Aucun délai d'attente ne sera accordé.
- f) Le coureur ou son représentant doit assister à la réunion des coureurs. Trois coureurs au hasard pourront être nommés à chaque événement. En cas d'absence, le coureur pourra être pénalisé.
- g) La circulation sur la piste est permise seulement pendant les périodes de pratiques et les courses. En aucun temps, la circulation ne sera tolérée hors de ces périodes.
- h) Les véhicules pourront être utilisés pour les déplacements entre les puits et la grille de départ seulement en première vitesse (à vitesse de marche d'un piéton).
- i) Tous déplacements à proximité de la remorque d'inscription et dans les zones spectateurs devront être faits en poussant.
- j) Tout abus, déplacement ou vitesse excessive, wheelie, stopie, donuts, etc. sont formellement interdits et seront sanctionnés. (3 positions ou plus)
- k) Tous les essais de véhicules doivent être effectués dans un endroit désigné à cette fin.
- l) Le casque est toujours obligatoire pour circuler dans les puits. Le coureur est responsable des agissements des personnes qui l'accompagnent et se verra pénalisé en cas d'infraction.
- m) Pour la première manche de la saison, les positions de départ sont déterminées au hasard. Pour les manches suivantes, les positions de départ sont déterminées par les positions au Championnat pour les 10 premiers et selon l'ordre d'inscription par la suite.
- n) Le coureur a la responsabilité de suivre l'activité sur la piste. Il est recommandé de se présenter deux (2) départs à l'avance pour le bon déroulement de la journée.
- o) La procédure d'appel des coureurs débute dès le 2e tour complété. En cas de la reprise de la course précédente, les coureurs devront reculer et la procédure reprendra à la suite du nouveau départ.
- p) Lors de l'appel du coureur par son numéro, si le coureur est absent, il perdra sa place et sera appelé le dernier. Aucune personne ne peut être désignée à leur place sauf avec l'autorisation d'un officiel autorisé.
- q) Aucun coureur ne peut se placer sur la ligne de départ sans être appelé par l'officiel de départ.
- r) Tous les coureurs doivent être prêts lorsque l'officiel met en branle la procédure de départ.
 En cas de problème, le coureur ou son mécanicien doit signaler immédiatement en levant le bras dans, un délai de deux (2) minutes sera alors accordé.
 À l'échéance de ce délai, s'il n'est toujours pas prêt, il doit se retirer de la grille de départ et la procédure de départ se poursuivra. Un seul délai de 2 minutes est accordé par coureur.
 Les réparations seront acceptées sur la ligne de départ. Cependant, une fois le départ effectué, les réparations devront se poursuivre dans les puits.
- s) Une course arrêtée avec moins de 50% du temps de compléter doit d'être reprise. Seul l'officiel en chef est autorisé à arrêter la course.
- t) Une course arrêtée après la mi-course sera considérée comme complétée. Les positions sont établies selon la position des coureurs au dernier tour comptabilisé avant le drapeau rouge.
- u) Si une course est arrêtée pour un coureur blessé et que la course est reprise (moins de 50%), ce coureur ne peut reprendre le départ, à moins d'avis contraire du chef-secouriste.

- v) En aucun cas, une personne ne doit circuler en sens inverse sur la piste. Le coureur en cause pourrait être disqualifié pour la journée.
- w) Un coureur dont la moto a subi un bris mécanique en course peut pousser sa moto, lui-même et sans aide, afin de franchir la ligne d'arrivée lorsque le drapeau à damier est agité. Le coureur sera considéré comme ayant complété la course et obtiendra ses points.
- x) Un coureur qui a chuté ou dont le véhicule est brisé sera considéré comme DNF s'il n'a pas traversé la ligne d'arrivée selon les critères du paragraphe ci-haut.
- y) Si un coureur s'arrête pour quelque raison que ce soit, il doit se remettre en marche **sans aucune aide extérieure**. À défaut, le coureur sera pénalisé de **3 positions** jusqu'à disqualification en cas de récidive.
- z) Un coureur qui tombe et bloque le circuit entraînant un danger pour lui ou les autres coureurs peut recevoir de l'aide d'une personne autorisée (officiel, préposé aux drapeaux ou autre) pour seulement pour **pousser sa moto en dehors de la piste**. Aucune forme d'aide extérieure pour redémarrer sa machine ou réintégrer le circuit n'est autorisée et sera pénalisée de **3 positions** jusqu'à disqualification en cas de récidive.

Le paragraphe précédent est valable pour toutes les catégories à l'exception des catégories 50cc et Mini VTT.

L'officiel en chef utilisera son propre jugement dans les classes de petites roues, femme et débutant en tenant compte des conditions de piste.

Cependant, l'officiel en chef peut, pour des raisons exceptionnelles et particulières, établir selon son jugement, étendre cette exception à d'autres catégories. Cette exception pourra être spécifique à certaines catégories et comporter des modalités d'application.

- aa) Un coureur qui sort accidentellement en bordure du circuit doit repartir du même point ou du premier point où il peut le faire sans risque, sans interférer d'autres coureurs et sans s'avantager ou raccourcir son trajet. À défaut de faire, le coureur sera pénalisé de **1 à 3 positions** selon la gravité.
- bb) Un coureur qui se retire de la course **doit signaler ses intentions à l'officiel en chef en levant le bras** visiblement ou **doit se présenter à la grille de départ immédiatement pour aviser les officiels de courses (sécurité)**. En aucun cas, il ne doit pas couper à travers le circuit devant les coureurs.
- cc) Un coureur qui quitte volontairement le circuit vers les puits ne peut réintégrer la course et verra sa course comme non terminée (DNF).
- dd) Un coureur qui circule d'une manière à mettre en danger un officiel, un coureur ou le public sera sujet à la disqualification immédiate par les officiels.
- ee) Le coureur doit circuler par les endroits indiqués pour entrer et sortir des puits. En d'autres cas, le coureur pourra être pénalisé ou disqualifié.
- ff) L'officiel peut décider du nombre maximum de coureurs pouvant prendre part à un départ, en fonction de la largeur du départ. Les coureurs pourraient avoir besoin de se qualifier pour accéder à la finale ou partir sur deux (2) lignes.

Marquage et compilation (système de transpondeur 2025)

NOUVEAU En 2025, le marquage et la compilation des courses se feront à l'aide de transpondeurs « mylaps ».

- a) Les **membres** doivent posséder leur propre transpondeur et s'assurer de la compatibilité avec le système Mylaps de l'AMVA (TR2 MX, X2 MX de Mylaps).
- b) L'AMVA offrira la location de transpondeurs aux pilotes journaliers lors des événements au coût de 30\$ (transpondeur & support).
 - Un transpondeur et un support sera attribué au locateur pendant les périodes d'inscription ou avant le début de la journée à la remorque de l'AMVA.

- Une pièce d'identité devra être laissée en garantie (carte de crédit ou permis de conduire seulement) pour sécuriser la location. Ce document est rendu au locateur lors du retour du transpondeur.
 - Advenant que le locateur oublie de remettre le transpondeur après l'évènement, il devra faire en sorte de le retourner à l'AMVA dans les plus brefs délais à ses frais et sa pièce d'identité lui sera retournée à la réception du transpondeur ou au prochain évènement.
- c) Les supports pour les transpondeurs peuvent être vendus au coût de 15\$ à 20\$ et ils sont bons pour plus d'une saison de courses.
- d) **IMPORTANT** - Advenant la perte ou le bris du transpondeur loué, le locateur est entièrement responsable et doit assumer le coût total du transpondeur ou de la réparation de celui-ci.
- e) Si un pilote possède son propre transpondeur, il devrait le faire vérifier s'il ne veut pas être pénalisé dans le cas de mal fonctionnement de ce dernier.

Pointage

Des points sont accordés à chacun des départs selon la position des coureurs.

Les points attribués par heat (moto) sont 25 points pour le premier, 22 points pour le deuxième, 20 points pour le troisième, 18 pour le quatrième, 16 pour le cinquième, 15 pour le sixième, 14 pour le septième et ainsi de suite jusqu'au vingtième pour 1 point. Les positions 21 et suivants n'ont aucun point.

Le pilote accumulant le plus de points après les deux départs (heat) est le gagnant global de la classe. En cas d'égalité, le gagnant est le pilote ayant la meilleure position au dernier départ.

- a) Les résultats sont affichés le plus tôt possible après la fin du heat.
- b) Le coureur a la responsabilité de vérifier ses résultats à l'endroit désigné. Une période de 30 minutes, après l'affichage des résultats est accordée pour demander une révision. Les résultats sont déclarés finaux si aucune demande de vérification n'est faite dans un délai de 30 minutes après l'affichage.

Si un résultat est modifié, un nouveau délai de 30 minutes sera accordé avant que les résultats ne soient déclarés finaux..

Départ

- a) Un dispositif mécanique à barrière inversée est utilisé pour les départs de course.

Toutefois, si un bris de la barrière, le directeur de course décidera de la procédure de départ à utiliser.

- b) Un dispositif de lumière est utilisé pour les départs de course. Le vert indique la préparation du coureur (30 secondes), jaune (15 secondes) et rouge 1 à 5 secondes pour la tombée de la barrière.

Toutefois, si un bris survient, le directeur de course décidera de la procédure de départ à utiliser.

- c) La distance maximum entre la **roue avant** du véhicule avec la barrière de départ est de **18 pouces**. Le coureur doit placer sa roue avant directement derrière une barrière de départ, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent placer sa roue vis-à-vis la jonction de deux barrières.
- d) **Aucun jardinage, préparation ou nettoyage** ne peut être fait sur le mécanisme de la grille de départ. Il est interdit d'enlever ou d'ajouter de la terre, des roches ou quelconque matériel à l'avant de la grille de départ.

Une réparation du terrain peut être fait en arrière de la grille de départ, **sans aucun outil (pelle, râteau ou autre)**.

L'apport de matériaux provenant de l'extérieur de la zone de départ est interdit (Ex. : terre, sable, etc.).

L'arrosage ou l'épandage de produits sur l'espace de départ est interdit. Une infraction à ce règlement entraînera comme pénalité un départ avec le moteur éteint et 2 pieds au sol jusqu'au moment où la barrière de départ tombera.

- e) Une fois que tous les coureurs sont en place sur la grille de départ, l'officiel de départ demande le démarrage des moteurs et débute la procédure de départ.
- f) Il est à noter qu'une fois que la lumière activée, un coureur ne peut plus demander un délai de 2 minutes. La procédure de départ est enclenchée et elle ne peut plus être arrêtée à moins de circonstances exceptionnelles déterminées par l'officiel au départ.
- g) Lorsque la procédure de départ, il est interdit de toucher, tenir ou pousser le véhicule du coureur.
- h) Dans le cas d'un faux départ ou du dysfonctionnement de la barrière de départ, le départ sera donné de nouveau. Seul l'arbitre en chef peut arrêter une course.
- i) Un coureur qui tente d'arrêter une course sera pénalisé de 3 positions ou disqualifié selon le cas.

Drapeaux

Quand les coureurs sont en piste, le seul moyen de communication possible est visuel. Il se fait à l'aide de drapeaux, qui ont la signification suivante

	Vert	Début de course confirmé
	Blanc	Dernier tour de piste avant la fin de la course
	Jaune	Incident à proximité. Le coureur doit piloter avec précaution jusqu'à ce qu'il soit passé l'incident. Aucun double saut toléré. Aucun dépassement. La violation de cette règle peut avoir comme conséquence de perdre entre 1 et 3 positions selon la gravité de l'infraction. Toute manœuvre jugée dangereuse envers le personnel (médical ou autre) résultera en une disqualification immédiate du coureur fautif. Si tous les signaleurs font aller leurs drapeaux, c'est donc qu'il y a arrêt de la course.
	Noir	Disqualification du coureur. Le coureur <u>doit</u> se rapporter à l'officiel en chef ou au directeur de course après la course.
	Bleu	Garder votre ligne. Un coureur plus rapide prend un tour. Sanction si non respecté.
	Croix rouge	Personnel médical sur la piste. Accident grave. Les coureurs gardent leurs roues au sol, diminuent sa vitesse sans dépassement et devront se déplacer avec VIGILANCE un drapeau jaune sera agité et les secouristes y seront.
	Damier	Fin de la course
	Rouge	Arrêt de la course. Les coureurs doivent retourner au départ immédiatement et l'officiel avisera les coureurs des procédures à suivre.

9- Équipement

Normes générales relatives à l'équipement

- a) Toutes les classes de compétition sont considérées comme modifiées à moins d'avis contraire dans ce livre de règlements.
- b) Les pneus à palettes (paddle tire, grosses palettes) conçus pour les dunes de sable sont interdits. Les pneus à sable MX12 et MX14 sont acceptés.
- c) Les freins de tous les véhicules doivent être fonctionnels (avant et arrière).
- d) Dispositif d'échappement – Toutes les motos doivent se conformer au niveau sonore maximum de 98 dB/A selon la norme SAE J1287 à partir du 1^{er} juillet 2010. La moto d'un coureur se doit de débiter une course et croiser le drapeau à damier avec toutes les pièces de son système d'échappement en place. Si une de ces pièces se sépare de la moto, de l'ensemble du système ou l'une de l'autre, le coureur se verra immédiatement indiquer le drapeau noir et sera disqualifié de la course.

Plaques numérotées.

Tous les chiffres doivent être clairement visibles. Aucun chiffre stylisé, 2 couleurs ou ton sur ton ne sera toléré.

Il est recommandé d'utiliser des chiffres d'une hauteur minimum de 5 pouces sur les panneaux latéraux et d'une hauteur minimum de 7 pouces sur le panneau avant et arrière.

Aucune position ou point ne seront attribués en cas de manquement dans la numérotation des plaques, jusqu'à ce que la situation soit corrigée

Plaques pour motocross

- Trois plaques numériques : Devant et deux latérales sont exigées.

Plaques pour VTT

- Quatre plaques numériques : Centre à l'avant, centre derrière et 2 sur les côtés arrière sur les ailes. Toutes les plaques numériques ne doivent pas être penchées vers l'arrière à plus de 45 degrés de la verticale et doivent être très bien visibles à une distance de 30 pieds.

Inspection des véhicules

Les coureurs sont responsables de l'état de leurs véhicules et de leur équipement personnel.

L'AMVA procède à une inspection sommaire et visuelle des véhicules mais n'examine pas l'habillement ou d'autres accessoires utilisés pour la compétition.

L'AMVA peut retirer un véhicule de la grille de départ, s'il le juge inadéquat ou représentant un danger pour la sécurité des coureurs.

Tous les véhicules doivent freiner adéquatement et peuvent être vérifiés par l'AMVA en tout temps.

L'AMVA se réserve le droit de toute autre vérification à tout moment de la saison.

Dispositif de sécurité et largeur VTT

Les dispositifs de sécurité suivants sont obligatoires pour tous les VTT incluant mini VTT :

Un interrupteur de sécurité (kill switch) fonctionnel relié au coureur et permettant l'arrêt du moteur en cas de chute.

Des arceaux de sécurité (nerf bar) ou des marches-pieds équivalent d'origine.

La largeur maximale du mini VTT doit être de 44 pouces avec son coureur en position assise sur le VTT. La largeur maximale de tous les VTT doit être au maximum de 50 pouces avec son coureur en position assise sur le VTT.

Il est permis de tailler les ailes.

10- Fonctions et responsabilités

Tous les officiels ci-dessous agissent pour et au nom de l'AMVA lors d'un événement et travaillent conjointement les uns avec les autres. Toutes les décisions, sanctions ou autres décisions prises dans le cadre de l'application du présent livre des règlements sont faits à titre de représentant de l'AMVA.

Les membres de l'AMVA qui participent à un événement ne peuvent en aucun temps engagé des poursuites, judiciaires ou autres, à l'égard des officiels ou directeur de courses personnellement.

Directeur de course

Le directeur de course a le pouvoir de faire appliquer les règlements, les suspensions et les pénalités à un membre de l'association et peut intervenir conjointement avec l'arbitre en chef. Il est le superviseur de l'évènement de l'AMVA. Le directeur de courses est responsable de :

- L'inspection des lieux.
- Le déroulement de l'évènement (horaire, personnel requis, équipement nécessaire, sécurité, respect des règlements).
- La supervision de tous les membres du personnel de soutien ainsi que les officiels.
- Le contact avec le promoteur.
- La réunion des coureurs.
- Gérer et résoudre les plaintes ou autres situations conflictuelles.
- La signature de la renonciation des officiels, secouristes, annonceurs, photographes ou tout autre qui a accès directement à la piste.

Arbitre en chef

L'arbitre en chef est responsable du fonctionnement des courses et travaille conjointement avec le directeur de course. L'arbitre en chef est responsable de :

- L'application des règlements sur la piste.
- Donner le drapeau noir à un coureur. Décider des disqualifications.
- Du bon déroulement des courses (staging, départ, arrivée, chronométrage, etc.).
- La réunion des signaleurs.
- La coordination des signaleurs de piste ou tout autre personne responsable de la sécurité sur le circuit.
- La signature de la renonciation et de l'âge des signaleurs (13 ans et plus).

Officiel de départ

L'officiel de départ assiste le directeur de course, l'arbitre en chef et s'assure du fonctionnement de tous les départs. Il est responsable de :

- Coordonner et assurer le respect des règlements sur le départ.
- Aviser les marqueuses de toute modification sur la grille de départ (nombre de coureurs, changement de numéros, etc.)
- Gérer la zone du staging et placer les coureurs sur la ligne de départ.
- Effectuer la procédure de départ.
- Vérifier la validité du départ avec l'arbitre en chef.

Officiel au marquage

L'équipe de marquage est responsable de l'inscription sur place, du marquage sur la piste nécessaire à la compilation des résultats ainsi que des remises. La tâche consiste à :

- La perception des inscriptions et des demandes de licence le jour de l'évènement.
- La préparation du matériel nécessaire au marquage des courses.
- Marquage des positions de course tout au long de la journée.
- Aviser l'arbitre en chef quand il est prêt et lui fournir l'information sur les positions.
- Fournir les feuilles de marquage à l'officiel de la compilation.

Officiel à la compilation

L'officiel à la compilation travaille conjointement avec les responsables du marquage. Sa tâche consiste à :

- La préparation du matériel nécessaire à la compilation des courses.
- La compilation des résultats selon le marquage.
- Affichage des résultats.
- La remise des résultats au directeur de courses pour la remise.
- La signature de la renonciation de toutes les personnes qui ont accès aux zones restreintes.
- La remise des bourses et trophées suivant les évènements.

11- Infraction et pénalités

Par l'établissement et l'application de règles et procédures, l'AMVA essaie de régulariser la compétition de la façon la plus juste possible.

En participant à un évènement de l'AMVA, tous les participants acceptent de respecter les règles et procédures de l'AMVA.

En outre, les coureurs sont considérés responsables de toutes les infractions au présent livre des règlements par leur famille, de leur équipe et leurs accompagnants.

Tous les règlements, instructions ou procédures supplémentaires établis par l'AMVA afin de mettre en application, d'interpréter ou d'imposer des règlements seront considérés pour faire partie des règlements.

Infractions

Les infractions suivantes seront sujettes à une mesure disciplinaire par l'AMVA. Cette liste est fournie comme conseils aux membres, mais ne limite pas l'AMVA d'appeler des pénalités pour d'autres actions nuisibles au sport qui ne sont pas inscrites ici.

Tous les officiels de l'AMVA peuvent appeler une infraction.

- a) Falsifier son nom, son âge ou son niveau de capacité (critères d'admissibilité), pour participer ou essayer de participer aux évènements de l'AMVA et s'inscrire dans une catégorie inférieure à sa capacité. (Disqualification)
- b) Donner, recevoir ou offrir un pot-de-vin afin d'obtenir un avantage, éviter les règles ou recevoir un avantage injustement. (Disqualification)
- c) Poser un geste néfaste, injuste ou nuisible au sport ou à un autre coureur. Ceci s'applique à tous les membres d'une équipe, parents, amis ou mécaniciens. Le coureur est responsable de tous les actes des gens qui sont avec lui aux compétitions. (Pénalité 3 positions ou disqualification selon le geste)
- d) Attaquer, menacer ou intimider verbalement/physiquement un autre coureur, un officiel ou tout autre personne, engager un combat avec ceux-ci. Cette clause inclut toute personne impliquée dans un combat sur le site de compétition, avant, pendant ou après un évènement de l'AMVA. (1er avertissement: disqualifié de la journée; récidive : suspension pour la saison; sans aucun remboursement)
- e) Réseaux sociaux : référence au paragraphe ci-haut.

- f) Omettre le port du casque par tous. (3 positions)
- g) Refuser de soumettre une machine ou composant pour inspection. (Disqualification)
- h) Se ré-introduire sur la piste de façon avantageuse ou dangereuse suite à une sortie. (1 à 3 positions)
- i) Circuler dans des endroits inadéquats (1 à 3 positions)
- j) Recevoir une aide extérieure non permise. (3 positions)
- k) Ne pas respecter immédiatement le drapeau noir ou autres signaux des officiels de l'AMVA. La pénalité s'y rapportant est à la discrétion de l'officiel. (1 à 3 positions)
- l) Circuler à contre sens sur la piste à n'importe quel moment. (Disqualification)
- m) Conduire de manière à mettre en danger la vie ou la sécurité des autres. (Disqualification)
- n) Un coureur qui tente d'arrêter une course sera pénalisé automatiquement de 3 positions ou disqualifié selon le cas.
- o) Modifier son véhicule pour obtenir plus de performance autre que les modifications permises. (Disqualification)
- p) Drogue et alcool (Disqualification)
- q) Absence de la réunion des coureurs (Stop and Go)
- r) Aucun changement de véhicule ne peut être fait pendant ou au cours d'une course (3 positions)
- s) Tout abus, déplacement ou vitesse excessive (wheelie, stopie, donuts, etc.) sont formellement interdits et seront sanctionnés. (3 positions)
- t) Si un coureur s'arrête pour quelque raison que ce soit, il doit se remettre en marche **sans aucune aide extérieure**. À défaut, le coureur sera pénalisé de **3 positions** jusqu'à disqualification en cas de récidive.
- u) Un coureur qui tombe et bloque le circuit entraînant un danger pour lui ou les autres coureurs peut recevoir de l'aide d'une personne (officiel, préposé aux drapeaux ou autre) seulement pour **pousser sa moto en dehors de la piste**. Aucune forme d'aide extérieure pour redémarrer sa machine ou réintégrer le circuit n'est autorisée et sera pénalisé de **3 positions** jusqu'à disqualification en cas de récidive

Le paragraphe précédent est valable pour toutes les catégories à l'exception des catégories 50cc et Mini VTT.

L'officiel en chef utilisera son propre jugement dans les classes de petites roues, femme et débutant en tenant compte des conditions de piste.

Cependant, l'officiel en chef peut, pour des raisons exceptionnelles et particulières, établir selon son jugement, étendre cette exception à d'autres catégories. Cette exception pourra être spécifique à certaines catégories et comporter des modalités d'application.

- v) Un coureur qui sort accidentellement en bordure du circuit doit repartir du même point ou du premier point où il peut le faire sans risque, sans interférer d'autres coureurs et sans s'avantager ou raccourcir son trajet. À défaut de faire, le coureur sera pénalisé de **1 à 3 positions** selon la gravité.
- w) Lors la procédure de départ, il est interdit de toucher, tenir ou pousser le véhicule du coureur et ce, dans toutes les catégories (1 à 3 positions).
- x) **Aucun jardinage, préparation ou nettoyage** ne peut être fait sur le mécanisme de la grille de départ. Il est interdit d'enlever ou d'ajouter de la terre, des roches ou quelconque matériel à l'avant de la grille de départ.

Une réparation du terrain peut être fait en arrière de la grille de départ, **sans aucun outil (pelle, râteau ou autre)**.

L'apport de matériaux provenant de l'extérieur de la zone de départ est interdit (Ex. : terre, sable, etc.).

L'arrosage ou l'épandage de produits sur l'espace de départ est interdit. Une infraction à ce règlement entraînera comme **pénalité un départ avec le moteur éteint et 2 pieds au sol** jusqu'au moment où la barrière de départ tombera.

Pénalités

Certaines pénalités sont à la discrétion des officiels de l'AMVA. Les pénalités suivantes sont suggérées :

- a) Arrêter pour un temps limité (Stop & Go) de 5 secondes.
 - b) Un retrait de position de 1, 3 ou 5 positions ou la totalité selon l'infraction et la gravité.
 - c) Disqualification de la course, de la catégorie, de l'association – Perte totale des points.
 - d) Suspension indéfinie de la saison sans remboursement, perte totale ou partielle des points et/ou trophées et bourses.
- Si une même offense est répétée, la mesure disciplinaire peut être augmentée.

Seule la direction (consultation du comité) peut suspendre ou retirer une licence pour la saison sans aucun remboursement.

12- Protestation et appel

- a) Seul un coureur peut faire une protestation auprès du directeur de course s'il est directement impliqué.
- b) Aucune protestation ne peut être déposée contre une constatation observée personnellement par un officiel de l'AMVA (faux départ, parcours coupé, conduite dangereuse, vitesse, etc.).
- c) La protestation doit être fait **par écrit, signée et remise au directeur de course** comme suit :
 - Infraction à un règlement dans un délai de 30 minutes après la fin de la course.
 - La légalité d'un véhicule (externe) après la pratique et avant le début des courses.
 - La légalité d'un véhicule (interne) à tout moment jusqu'à 30 minutes suivant la course pendant laquelle ce véhicule fut utilisé.
 - Frais de protestation : 200\$.
 - Pour les véhicules 4 temps : 500\$.
- d) Chaque protestation doit être faite séparément et doit être accompagnée des frais requis.
- e) Pour la compilation des points dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats directement auprès de l'officiel à la compilation.
- f) Un coureur qui refuse de soumettre ou préparer sa machine pour vérification à la suite d'une protestation sera automatiquement déclaré être dans l'illégalité.
- g) Une protestation peut être logée pour la vérification ou la correction des résultats du championnat par écrit au amva@outlook.fr.
- h) Une protestation peut être logée par écrit concernant les suspensions et les disqualifications annoncées par les officiels de l'AMVA.
- i) Un appel quant à une décision sur une protestation peut être fait par écrit à l'association, dans **les 7 jours suivants** l'évènement. Un comité étudiera la demande d'appel.

Ces règlements tracent les grandes lignes de l'éthique du coureur, des représentants, de la famille et de toute personne se trouvant sur et dans les sites de compétition mais ne limitent pas les officiels de l'AMVA à appeler ou à ajouter d'autres règles pour le bon fonctionnement des courses.

En cas de tout litige majeur non prévu dans ce livre des règlements, l'AMVA peut se référer aux règlements de l'instance provinciale du Challenge Québec.

Pour toute question, veuillez nous écrire à amva@outlook.fr



FORMULAIRE DE PROTESTATION

ENDROIT : _____

DATE : _____

HEURE : _____

Pratique : _____ Course #1 : _____ Course #2 : _____

Nature de la protestation : _____

Référence au livre des règlements : _____

Témoin : _____

Photos ou vidéos (si nécessaire) : _____

Frais de protestation : 2 temps 200\$: _____ 4 temps 500\$: _____

Remis à : _____

RÉSERVÉ À L'AMVA

Rapport de vérification : _____

Décision : _____

Signature de l'AMVA : _____